

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

**1. Intitulé du projet**  
Evolution des activités et des quantités autorisées sur un site ICPE déjà autorisé.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale \_\_\_\_\_ Paprec D3E  
Nom, prénom et qualité de la personne \_\_\_\_\_ David DIAS  
habilitée à représenter la personne morale \_\_\_\_\_ Directeur  
RCS / SIRET 

4	3	2	7	6	4	1	4	0	0	0	1	5	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SASU

**Jointez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a et b	Évolution des tonnages et volumes autorisés: - Rubrique 2718: passage de 436 t à 576 t à un instant T; - Rubrique 2791: passage de 40 t/j à 68 t/j; - Rubrique 3510: passage de 40 t/j à 53 t/j; - Rubrique 3550: passage de 605 t à 868 t à un instant T;

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

- Évolution d'activité sous la rubrique 2718:  
Augmentation du tonnage de déchets stockés à un instant T sous la rubrique 2718 qui passe de 436 t à 576 t.
- Évolution d'activité sous la rubrique 2791:  
Augmentation du tonnage de déchets traités sous la rubrique 2791 qui passe de 40 t/j à 68 t/j.
- Évolution d'activité sous la rubrique 3510:  
Augmentation du tonnage de déchets traités sous la rubrique 3510 qui passe de 40 t/j à 53 t/j.
- Évolution d'activité sous la rubrique 3550:  
Augmentation du tonnage de déchets stockés à un instant T sous la rubrique 3550 qui passe de 605 t à 868 t.

Il est prévu une imperméabilisation de la parcelle EK 192. Aucune démolition n'est prévue dans le cadre du projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

La réorganisation des différentes activités réalisées sur le site Paprec D3E à Cestas s'inscrit dans une démarche de développement global et s'appuie sur une volonté de s'adapter aux demandes actuelles du marché.

D'une part, la baisse du flux d'écrans TRC (Tube à Rayonnement Cathodique) a entraîné une perte de marché sur ces matières. Cela a conduit à l'arrêt du démantèlement de ces déchets qui représentaient la plus grande partie du gisement des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E) traités sur le site.

D'autre part, le développement de marchés, avec notamment le renouvellement des contrats de sous-traitance avec des éco-organismes permet à l'agence de Cestas de poursuivre et moderniser l'activité piles réalisée sur le site. Il en est de même pour l'activité déchets dangereux et l'activité de broyage de papiers.

Toutes ces modifications sont opérées dans le but de répondre aux attentes de nos clients en proposant une prestation globale en lien avec le contexte actuel du marché des déchets.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet consistera à l'imperméabilisation de la parcelle EK 192 pour créer une surface de stationnement.

A ce titre, les eaux de toiture du bâtiment existant sur cette parcelle rejoindront le réseau d'eaux pluviales communal. Elles seront ensuite rejetées dans le ruisseau des sources. Il en sera de même pour les eaux de ruissellement sur les voiries après passage par un déboureur/séparateur.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités autorisées sur le site Paprec D3E à Cestas restent inchangées. Le projet consiste uniquement à augmenter les capacités de stockage et de traitement de déchets d'une part et d'autre part à développer une activité de broyage de papiers soumise à une rubrique déjà autorisée sur le site. Ainsi:

\_Pour le stockage des déchets dangereux, Paprec D3E souhaite être autorisé à stocker à un instant T, dans les mêmes conditions de prévention et de protection, jusqu'à 868 t de déchets sous la rubrique 3550 et 576 t sous la rubrique 2718 contre respectivement 605 t et 436 t actuellement autorisés;

\_Pour le traitement des déchets dangereux, Paprec D3E souhaite être autorisé à traiter jusqu'à 53 t de déchets sous la rubrique 3510, contre 40 t actuellement autorisés. Pour ce qui est du broyage des piles, un nouveau broyeur couplé à un système d'aspiration plus performant que celui actuellement utilisé sera prochainement installé dans le bâtiment dédié à l'activité;

\_ Pour le traitement des déchets non dangereux, Paprec D3E souhaite être autorisé à traiter jusqu'à 68 t de déchets sous la rubrique 2791, contre 40 t actuellement autorisés. Cette capacité couvrira également le tonnage envisagé pour l'activité de broyage de papiers que Paprec D3E souhaite nouvellement réaliser sur le site de Cestas.

Pour cette activité, les déchets de papiers arriveront en bac dans le hangar dédié. Ils seront ensuite envoyés vers le broyeur actuellement utilisé pour le broyage des piles, puis chargés en bennes pour expédition vers un centre d'emballage après massification. Le volume de broyage de déchets de papiers envisagé est de 60 tonnes par mois. Le broyage de papiers sera réalisé par campagne.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen au cas par cas actuelle est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance de modifications apportées à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 01 février 2018.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tonnage à un instant T de déchets dangereux stockés (rubrique 2718)	576 t
Tonnage journalier de déchets non dangereux traités (rubrique 2791)	68 t/j
Tonnage journalier de déchets dangereux traités (rubrique 3510)	53 t/j
Tonnage à un instant T de déchets dangereux stockés (rubrique 3550)	868 t

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZI Auguste I  
10 Chemin du Grand Pas  
33 610 CESTAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 44°45'53"N Lat. 00°43'4"O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site Paprec D3E de Cestas est autorisé par arrêté préfectoral du 01 février 2018 à exploiter les activités suivantes :

- Transit, regroupement, tri et démantèlement de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ;
- Transit, regroupement et tri de sources lumineuses ;
- Transit et tri de piles et accumulateurs en mélange ;
- Broyage des piles alcalines/salines ;
- Transit et regroupement de déchets dangereux ;
- Collecte de déchets non dangereux (activité annexe).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou de type II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe ni dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni dans une réserve naturelle nationale ou régionale, ni dans une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cestas, sur laquelle est implanté le site de Paprec D3E, n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans un monument historique ou ses abords ou dans un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cestas, sur laquelle est implanté le site de Paprec D3E, n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas ne se situe pas dans un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 16 km à l'Ouest du site de Cestas. Le projet ne se situe donc pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 3 km au Sud du site de Cestas. Le projet ne se situe donc pas dans ou à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Oui	Non
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Ressources</b>		
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Milieu naturel</b>		
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Les activités du site de Cestas n'engendrent pas de prélèvement d'eau. Le site est relié au réseau public d'adduction d'eau potable et l'eau consommée est utilisée pour les usages domestiques (sanitaires) et le process de lavage des fumées/poussières issues du système d'aspiration du broyage des piles.

Les activités du site de Cestas n'impliquent pas de drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.

Le développement des activités sur le site de Cestas n'est pas excédentaire en matériaux.

Le développement des activités sur le site de Cestas n'est pas déficitaire en matériaux.

Le site de Cestas est existant et se situe dans une zone industrielle. Les principales activités (broyage des piles, broyage papiers, démantèlement des D3E) se déroulent sous des bâtiments. L'imperméabilisation de la parcelle EK 192 pour créer une surface de stationnement concerne une partie qui ne présente aucun intérêt écologique. Par conséquent, le développement des activités envisagé n'entraînera pas de perturbations ou de destructions de la biodiversité existante.

Le site de Cestas n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'impermeabilisation de la parcelle EK T92 pour créer une surface de stationnement concerne une partie ne constituant pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas n'est pas concerné par des risques technologiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas n'est pas concerné par des risques naturels.
<b>Risques</b>	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas n'engendre pas et n'est pas concerné par des risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic maximum sur le site prévu dans le dossier de demande d'autorisation est de 32 camions en entrée et en sortie par jour. Il n'y aura pas de modification du trafic initialement envisagé avec les modifications envisagées.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Cestas est déjà autorisé à exploiter des activités de gestion des déchets. Les sources de bruit associées aux développements des activités sont déjà existantes sur le site et concernent principalement le trafic de véhicules et engins. De plus, le site se situe en plein cœur d'une zone industrielle et le voisinage direct du site n'est pas sensible.

Engendre-t-il des odeurs ?    
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Les déchets reçus sur le site de Cestas ne sont pas susceptibles d'émettre des odeurs ou d'être à l'origine de nuisance olfactives.

Engendre-t-il des vibrations ?    
Est-il concerné par des vibrations ?

L'exploitation du site de Cestas ne génère pas de vibrations.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?    
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

L'exploitation du site de Cestas n'engendre pas et n'est pas concerné par des émissions lumineuses.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?    
Si oui, dans quel milieu ?

## Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

La nouvelle dalle engendre un rejet d'eaux pluviales de voirie. Ces eaux rejoignent le réseau d'eaux pluviales existant du site. Les eaux de voirie sont traitées par un nouveau déboureur-séparateur d'hydrocarbures de plus grande capacité avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales communal.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Le site génère des déchets issus de l'activité générale du site (administrative, maintenance, exploitation, traitement des effluents) : déchets de réfectoire ; boues des systèmes de traitement des eaux ; déchets issus de l'activité de maintenance et d'entretien. Ces déchets sont soit :

- réinsérés dans le process même du site ;
- valorisés dans des installations de valorisation autorisées ;
- éliminés par une filière autorisée.



Patrimoine /  
Cadre de vie  
/ Population

Est-il susceptible de  
porter atteinte au  
patrimoine  
architectural,  
culturel,  
archéologique et  
paysager ?

Les activités du site de Cestas ne sont pas susceptibles de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel archéologique et paysager.

Engendre-t-il des  
modifications sur les  
activités humaines  
(agriculture,  
sylviculture,  
urbanisme,  
aménagement),  
notamment l'usage  
du sol ?

Les activités seront réalisées sur un site ICPE existant déjà autorisé. Aucune modification ne sera engendrée par le projet sur les activités humaines...

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Les déchets valorisés (matières premières secondaires) sont susceptibles d'être évacués vers l'étranger pour être réintégrés dans des process de fabrication.

La réglementation liée au transfert transfrontalier de déchets sera alors respectée.

**8.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le développement des activités du site de Cestas n'engendreront pas d'impact significatif et/ou supplémentaire sur l'environnement.

Les zones d'activités sont entièrement imperméabilisées, il n'y a donc pas de pollution des sols. Les activités de démantèlement des D3E, broyage des piles alcalines et salines et broyage de papiers se déroulent sous des bâtiments. De plus, de nombreuses mesures sont prises pour limiter l'impact des activités d site sur l'air.

Un système de gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries ainsi que des eaux potentiellement polluées est en place sur le site afin de limiter l'impact de installation sur l'eau.

Le présent examen au cas par cas est joint à un porter à connaissance qui détaille, dans sa maîtrise des impacts du projet sur l'environnement, toutes les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de Paprec D3E à Cestas est déjà autorisé pour des activités de transit, regroupement, tri et démantèlement de D3E; transit, regroupement et tri de sources lumineuses; transit, tri et broyage des piles; transit et regroupement de déchets dangereux et collecte de déchets non dangereux. Le projet consiste à augmenter les volumes stockés à un instant T et les tonnages annuels des déchets reçus sur le site.

Les modifications s'inscrivent dans une démarche de développement global et s'appuient sur une volonté de s'adapter aux demandes actuelles du marché.

Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement et des mesures seront prises pour prévenir tout incident. Les modifications envisagées peuvent donc être considérées comme non substantielles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants* ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint, en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Cestas**

le **19/08/2021**

Signature

*Po*  
*ridie*



Ministère chargé  
de  
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

**Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Personne physique**

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

**Personne morale**

Adresse du siège social

Numéro

7

Extensio  
n

Nom de la voie

Rue du Docteur Lancereaux

Code postal

7 5 0 0 8

Localité

PARIS

Pays

France

Tél

556077745

Fax

Courriel

david.dias@paprec.com

**Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande**

Nom

KOUMBA

Prénom

Aimée

Qualité

Déléguée Environnement

Tél

143114135

Fax

Courriel

aimée.koumba@paprec.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



